

Six cent soixante-deux jeunes à l'honneur

LUXEMBOURG À l'occasion d'une cérémonie solennelle à la Philharmonie, hier matin, 662 lauréats ont reçu leurs diplômes et certificats de fin d'apprentissage.

Hier, la Chambre de commerce, la Chambre des salariés et le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ont organisé la remise solennelle des diplômes et certificats sanctionnant l'apprentissage dans les secteurs du commerce, de l'industrie, de l'hôtellerie et de la restauration, des services et du socio-éducatif. Au total, 662 jeunes ont été honorés. Le Grand-Duc héritier a remis à 74 lauréats le certificat «Promotion du travail», qui récompense les lauréats qui ont excellé lors de leur formation et ont obtenu des résultats exceptionnels.

Lors de son allocution, Ferdinand Ernster, vice-président de

la Chambre de commerce, s'est réjoui de pouvoir confirmer l'évolution positive de l'apprentissage. Le taux de réussite pour la promotion 2014 s'élève à 92,07 %, ce qui correspond au meilleur résultat des cinq dernières années.

Pour les lauréats, les débouchés sont nombreux et pour certains d'entre eux, les projets professionnels sont déjà bien engagés.

➤ De l'apprentissage à l'université

Ainsi, Isabel Barnabe, qui a étudié au lycée technique de Bonnevoie et qui a fait son apprentissage à Betzdorf à l'Institut Saint-Joseph a déjà son tra-

vai : «J'ai pu rester travailler là où j'ai fait mon apprentissage.»

Mais les jeunes que nous avons rencontrés n'ont pas tous cette chance. «Je suis toujours en recherche d'emploi. Ce n'est pas facile», nous explique Luc Flammang, qui vient de recevoir son diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) de mécanicien industriel et de maintenance.

Mike De Sousa Oliveira, quant à lui, a décidé d'aller étudier l'architecture à l'université de Trèves avec son diplôme de dessinateur en bâtiment. «J'ai fait mon apprentissage dans le bureau d'architecture Jean-Luc Lambert à Esch-Belval», précise-t-il. F. A.



Les 74 certificats de la «Promotion du travail» ont été remis par le Grand-Duc héritier.